
N° 13

BULLETIN OFFICIEL DE LA BANQUE DE FRANCE

JANVIER 2000



AVERTISSEMENT

Le *Bulletin officiel de la Banque de France* diffuse mensuellement, à compter de janvier 1999, les textes officiels de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et de la Commission bancaire, ainsi que les références de textes divers relatifs à la monnaie, à l'épargne, au crédit et au change, précédemment inclus dans le *Bulletin de la Banque de France*.

Cette publication est disponible à la direction de la Communication de la Banque de France (service Relations avec le public), 48 rue Croix des Petits Champs, 75001 Paris, où les textes mentionnés peuvent être consultés, ainsi que dans toutes les succursales de la Banque de France.

Son contenu est également accessible sur Internet (www.banque-france.fr/fr/textes/main.htm).

Parallèlement à sa version imprimée, la présente publication est accessible sur Internet (www.banque-france.fr/fr/textes/main.htm). Les textes mentionnés sont, par ailleurs, consultables à la direction de la Communication de la Banque de France (service Relations avec le public, 48 rue Croix des Petits Champs 75001 Paris ¹) et dans toutes les succursales de la Banque de France.

Sommaire

Page

Bulletin officiel de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, de la Commission bancaire

Banque de France

- Extrait du registre des décisions de M. le gouverneur de la Banque de France
- DR n° 1997 du 1^{er} décembre 1999 : Organigramme du Secrétariat général 5
- DR n° 1998 du 1^{er} décembre 1999 : Organigramme de la direction générale des Ressources humaines 5
- DR n° 1999 du 21 décembre 1999 : Organigramme de la direction des Entreprises 6

Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

- Modifications apportées à la liste des établissements relevant de la loi bancaire 7
- Modifications apportées à la liste des entreprises d'investissement 7

Textes divers concernant la monnaie, l'épargne, le crédit et le change

Banque de France

- Adjudication d'obligations assimilables du Trésor 8
- Adjudications de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés 8
- Adjudications de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels 8

¹ Heures d'ouverture : 9 h 30 – 16 h 00 – Tél. : 01 42 92 39 08 – Télécopie : 01 42 92 39 40.
Les demandes d'abonnement à la publication, fournies gracieusement, sont également à transmettre à cette unité.

Bulletin officiel de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, de la Commission bancaire

Textes publiés en application de la loi du 17 juillet 1978

Banque de France

*Extrait du registre des décisions de
M. le gouverneur de la Banque de France*

DR n° 1997 du 1^{er} décembre 1999 Organigramme du Secrétariat général

Section 1

Le gouverneur de la Banque de France décide :

Article 1

Il est institué, auprès du Secrétaire général, une cellule de Réflexion stratégique et de Prospective rattachée à un adjoint au Secrétaire général, chargé de la réflexion stratégique, de l'actualisation et de la mise en œuvre du plan, et du contrôle de gestion.

Article 2

L'adjoint au Secrétaire général chargé de la réflexion stratégique, de l'actualisation et de la mise en œuvre du plan, et du contrôle de gestion est membre du Comité de direction de la Banque, dont il assure le secrétariat.

Sont également placées sous son autorité :

- la direction du Budget et du Plan, qui prend l'appellation de direction du Budget et du Contrôle de gestion ;
- la direction de la Comptabilité.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} décembre 1999.

DR n° 1998 du 1^{er} décembre 1999 Organigramme de la direction générale des Ressources humaines

Section 1

Le gouverneur de la Banque de France décide :

Article 1

La direction générale du Personnel prend le nom de direction générale des Ressources humaines.

Article 2

La structure de la direction générale des Ressources humaines est désormais la suivante :

I – La direction des Relations sociales et des Projets, qui regroupe :

- le service de la Politique du personnel ;
- le service de l'Information et de la Communication interne ;
- la cellule de Projet « Restructuration des catégories » ;
- la mission Management stratégique des ressources humaines – Observatoire social.

II – La direction de la Gestion des ressources humaines, qui regroupe :

- le service de Gestion de la carrière des cadres ;
- le service de Gestion du personnel ;
- le service du Recrutement ;
- la cellule de Gestion prévisionnelle.

J.-C. Trichet

III – La direction de la Formation et du Développement des compétences, responsable de l'Institut de formation, qui regroupe :

- le service du Développement des compétences ;
- le service des Études et Projets ;
- le service Administration, Gestion de l'information et Logistique.

IV – La direction de l'Administration du personnel, qui regroupe :

- le service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses ;
- le service des Régimes spéciaux :
 - Pensions,
 - Caisse de prévoyance maladie ;
- le Service social ;
- le service des Prêts immobiliers.

Article 3

La présente décision sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2000, à l'exception du service de l'Information et de la Communication interne, dont la création interviendra le 1^{er} juin 2000.

Article 4

La décision réglementaire n° 1599 du 12 octobre 1987 est abrogée.

J.-C. Trichet

DR n° 1999 du 21 décembre 1999

Organigramme de la direction des Entreprises

Section 1

Le gouverneur de la Banque de France décide :

Article 1

Le service de Développement des produits et le Service commercial sont regroupés en une structure unique sous l'appellation de service des Produits entreprises et banques.

Le service de Gestion et d'Enrichissement des bases prend l'appellation de service d'Administration du système d'information sur les entreprises.

Article 2

La direction des Entreprises comprend :

- un Cabinet ;
- l'Observatoire des entreprises ;
- le service de Méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE) ;
- le service d'Administration du système d'information sur les entreprises (SASIE) ;
- le service central des Risques – Poitiers ;
- le service des Produits entreprises et banques (SPEB).

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2000.

J.-C. Trichet

**Comité des établissements de crédit
et des entreprises d'investissement**

***MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS
RELEVANT DE LA LOI BANCAIRE***

(LOI DU 24 JANVIER 1984 MODIFIÉE TITRES I & IV BIS)

**Décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois
de novembre 1999**

(Hors retraits motivés par le transfert,
à un ou plusieurs autres établissements de crédit agréés,
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs
liés à l'activité bancaire)

- ◆ Bank of Tokyo – Mitsubishi (France) SA, SA, Paris 1^{er}, 4-8 rue Sainte-Anne
 - ◆ Monceau murs, SA, Paris 8^e, 29 rue de Monceau
 - ◆ Société de caution mutuelle pour la modernisation et l'équipement des commerces en quincaillerie et activités rattachées « Socmeq ' » , société coopérative de caution mutuelle — loi du 13 mars 1917, Paris 8^e, 91 rue de Miromesnil
 - ◆ Société privée d'investissements Monceau 19 – SPIM 19, SA, Paris 1^{er}, 15 rue des Pyramides
-

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

(LOI DU 2 JUILLET 1996 DE MODERNISATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES)

**Décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois
de novembre 1999**

(Hors retraits motivés par le transfert,
à un ou plusieurs autres prestataires de services d'investissement agréés,
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs
liés à l'activité de prestataire de services d'investissement)

- ◆ Finances et stratégies, SA, Strasbourg, Bas-Rhin, 1 place Saint-Pierre-Le-Jeune, (prise d'effet immédiat)
- ◆ Swap, société à responsabilité limitée, Paris 16^e, 47 rue de Chaillot, (prise d'effet immédiat)

Textes divers concernant la monnaie, l'épargne, le crédit et le change

du 1^{er} au 31 décembre 1999

Banque de France

*Adjudication d'obligations assimilables
du Trésor 4 % 25 octobre 2009 en euros
(Communiqué de la Banque de France)*

– en date du 30 novembre 1999 ¹

*Adjudications de bons du Trésor à taux fixe
et à intérêts précomptés (BTF)
(Communiqué de la Banque de France)*

– en date du 2 décembre 1999 ¹

– en date du 9 décembre 1999 ¹

– en date du 16 décembre 1999 ¹

– en date du 23 décembre 1999 ¹

– en date du 30 décembre 1999 ¹

*Adjudication de bons du Trésor à taux fixe
et à intérêts annuels (BTAN)*

4 % 12 janvier 2002

et 3,5 % 12 juillet 2004

(Communiqué de la Banque de France)

– en date du 15 décembre 1999 ¹

¹ Le détail de ces opérations peut être consulté sur Internet
en composant : www.banque-france.fr

ISSN : 1293-271X

Rédacteur en chef :

Pierre FROMENT
Chef du service
des Publications économiques
de la Banque de France
Tél. : 01 42 92 29 27

Directeur de la publication :

Alain VIENNEY
Directeur général des Études
de la Banque de France

Imprimerie de la Banque de France
Ateliers SIMA
Dépôt légal : Janvier 2000